



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° 36-CC/2017/CCDS

**DEMANDE DE SUBVENTION DU CLUB ASC LE GELDAR DE KOUROU HANDBALL
POUR L'ORGANISATION DE LA 8^{ème} EDITION DU TOURNOI AMAZONE**

Séance du 18 juillet 2017

Date de convocation : 13 juillet 2017- **2^{ème} convocation**

L'an deux mil dix-sept et le dix-huit juillet à dix-sept heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de Ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur Stéphane ANTOINETTE, Deuxième Vice-Président

Conseillers communautaires présents :

Stéphane ANTOINETTE, Christian PITTA, Vanessa BOIS-BLANC-CHASE, France CLET-COURAT, Gilles DUFAIL, Sylvio BOCAGE, Edgard CHOCHO

Absents excusés ayant donné procuration :

Didier BRIOLIN à Stéphane ANTOINETTE
Emilie VENTURA-CLET à Sylvio BOCAGE
Daniel MANGAL à Edgard CHOCHO

Absent excusés :

François RINGUET

Absents non excusés :

Denis BURLLOT, Pierre HO-WEN-SZE, Enrico WILLIAM, Jean-Etienne ANTOINETTE, Claudine CAILLOT, Delphine DARRIGADE, Françoise FREDOC, Eddy GABRIEL, Yamilé GUILLY, Jean-Claude HORTH, René-Serge HORTH, Marie JEAN-BAPTISTE, Wansy JEAN-FORT, Line LETARD, Annick LEVEILLE-ARON, Jean-Claude MADELEINE, Myriam MARIN, Isabelle NIVEAU, Jacquy PIERRRE-MARIE, Annie ROBINSON, Justine SAIBOU, Cornélie SELLALI BOIS-BLANC, Jean-Marie TORVIC, Céline ZULEMARO

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Gilles DUFAIL**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

«Fort du succès des précédentes éditions du Tournoi Amazone, le Club Le Geldar de Kourou a organisé la 8^{ème} édition de cette compétition intitulée «Kourou Handball Tour» qui s'est déroulée du 02 au 04 mars 2017 au complexe omnisport de Kourou.

Véritable rendez-vous handballistique local, le club s'est attaché depuis 2003 à ouvrir cette compétition aux équipes féminines et masculines en provenance des Antilles et du Brésil.

L'édition 2017 parrainée par Kathy PIEJOS, ex-championne de France, championne de Russie, Vice-championne du monde avec l'équipe de France, à la différence des précédentes manifestations, a proposé des sessions d'entraînements par club, un tournoi de mini-hand pour les moins de 10 ans, des matchs de jeunes en levée de rideau et la mise en place d'une action de «Handball Solidaire». Le but de cette action était de constituer un fonds avec des partenaires, dédié à des acteurs du domaine social et solidaire.

Le coût global de la manifestation estimé à 71 560€ est réparti comme suit :

DEPENSES			
TRANSPORT		PARTENAIRES	
Transport Aéroport Kourou	2 400,00 €	Collectivité Territoriale de Guyane	4 500,00 €
Transport Saint Georges	3 000,00 €	FCR (80 % de 11 500 €)	9 200,00 €
Transport Intra Kourou	1 000,00 €	CCDS	3 000,00 €
Transport Paris/Cayenne	750,00 €	Guyane Base Avancée	11 005,00 €
Total Transport	7 150,00 €	Mairie de Kourou	12 800,00 €
		Autres Partenaires	16 600,00 €
RESTAURATION		Comité du tourisme de la Guyane	1 000,00 €
Repas 40x80x5	16 000,00 €		
Repas 40x2x7	560,00 €	Total Partenaires	54 505,00 €
Cocktail fin de tournoi 20x200	4 000,00 €		
Total Restauration	20 560,00 €		
PUBLICITE		RECETTE MANIF.	
Confect° spot, affiches.... diffusion	5 000,00 €	Tombola	1 000,00
Total Publicité	5 000,00 €	Entrées	3 500,00
		Buvette	4 500,00
DIVERS		Boutique	1 000,00
Assurance, Sécurité	1 500,00 €	Total Recette Manif.	10 000,00 €
Imprimeur (tickets, programme, tombola)	1 800,00 €		
Arbitrage	100,00 €		
Animation	300,00 €		
Récompenses	1 500,00 €		
Sonorisation	2 000,00 €		
Total Divers	7 200,00 €		
OBJETS PUBLICITAIRES			
Fonds "Handball Solidaire"	3 600,00 €		
BUVETTE et BOUTIQUE			
Achats buvette	2 500,00 €		
Achats boutique	1 500,00 €		
Total EXTRA	6 000,00 €		
HEBERGEMENT LOCAUX			
Hébergement 45x20x3	2 700,00 €		
Hébergement 45x20x3	2 700,00 €		
HEBERGEMENT INVITES			
Hébergement 45x80x5	14 700,00 €		
Hébergement 138x2x7	1 950,00 €		
Total Hébergement	22 050,00 €	Apport Association	3 455,00 €
TOTAL DEPENSES	71 560,00 €	TOTAL RECETTES	71 560,00 €

Le Geldar a sollicité la CCDS pour une aide financière d'un montant de 3 000€ afin de faire face aux différentes dépenses liées à l'organisation de la manifestation.

Après étude de la demande formulée par le Club, la commission Sport qui s'est tenue le vendredi 03 Février 2017, a émis un avis favorable quant à l'octroi de l'aide demandée par le club ASC Le Geldar de Kourou.

Je vous demande donc de bien vouloir délibérer comme suit :

PROPOSITION

- **ACCORDER** une subvention d'un montant de **3 000€ (trois mille euros)** au club ASC Le Geldar de Kourou pour l'organisation de la 8ème édition du Tournoi Amazone « *Kourou Handball Tour* » qui s'est déroulée du 02 au 04 mars 2017 au complexe omnisport de Kourou.



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-5 III ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 de Monsieur le Préfet de Guyane du 23 novembre 2010 portant création de la Communauté de Communes Des Savanes ;

Vu l'avis favorable de la Commission Sport du 03 Février 2017;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 04 Juillet 2017 ;

Vu le rapport de présentation ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents

DECIDE :

Article 1^{er} : **DE DONNER ACTE** de son rapport à Monsieur Le Président,

Article 2 : **D'APPROUVER** l'octroi d'une subvention d'un montant de **3 000€ (trois mille euros)** au club ASC Le Geldar de Kourou pour l'organisation de la 8^{ème} édition du Tournoi Amazone «Kourou Handball Tour».

Article 3 : **D'AUTORISER** le Président à **SIGNER** tous les actes afférents à ce dossier.

Vote :

Nombre de conseillers en exercice : 35

-Quorum : 18

-Nombre de conseillers présents : 07

-Nombre de procurations : 03

-Nombre de votants : 10

-Pour : 10 (dont 03 procurations)

-Contre : 00

-Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 18 juillet 2017

Pour extrait et certifié conforme

Le Président,

François RINGUET

